

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021

La séance débute à 20h45 à la salle du Conseil de la mairie.

**Présents** : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Patrick BARANGER.

**Excusé(e)s** : Ghislaine BRAGEOT (pouvoir à Nathalie RAOUL), Marc-Antoine SABATIER (pouvoir à Pascal MICHAUX).

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

## **Ordre du jour :**

- ✓ Proposition d'achat du pylône situé à La Croix, par la société VALOCÎME
- ✓ Délibération coupes ONF 2022
- ✓ Délibération amendes de police
- ✓ Décision modificative à la demande de la Trésorerie
- ✓ Questions diverses

### ➤ **Proposition d'achat par la société VALOCÎME du pylône de relais téléphonique**

P. MICHAUX informe le Conseil de l'état d'avancement du dossier :

- Conformément à la décision prise lors de la dernière réunion du 23 juillet, le contrat à bail conclu en 2019 avec la société VALOCÎME a été dénoncé, en mentionnant que le pylône existant appartenait à la commune, ce qui changeait la donne.
- VALOCÎME a répondu à ce courrier, d'une part, en menaçant la commune d'une action en justice avec demande d'indemnités de dédommagement pouvant aller, selon eux, jusqu'à 200 000 € et, d'autre part, en proposant d'acheter le pylône et le local béton existants pour 70 000 €, sans modification du bail existant.
- Mais il s'avère que le pylône, qui avait été payé par la commune à l'origine, a été remplacé en 2002 et que maintenant il appartient donc à TDF : la proposition de VALOCÎME n'est donc plus applicable.

En l'état actuel, le Maire propose donc de modifier la délibération prise le 23 juillet, ce qui est validé à l'unanimité.

Avant de poursuivre, un rendez-vous a néanmoins été demandé à la société ORANGE pour connaître sa position vis-à-vis de TDF et VALOCÎME.

### ➤ **Coupes de bois 2022**

Le Maire fait part au Conseil des propositions de l'ONF :

- Fléchat - Seignemeaux : rien en 2022
- Rouchaube : coupe d'épicéas, pour un volume d'environ 210m<sup>3</sup>
- Servières : coupe d'épicéas, pour un volume total d'environ 464m<sup>3</sup> sur la période 2022-2026 et 249m<sup>2</sup> pour 2022.

Les propositions sont approuvées à la majorité - abstention : Corinne CHAZEIX

## ➤ **Amendes de Police**

Le Maire rappelle que, sous cette dénomination, il s'agit d'une dotation du Département de 7 500 € pour l'amélioration de la sécurité routière.

Comme le Conseil en avait été informé lors de la réunion du 25/09/20, 2 propositions ont été faites par la commune : les radars pédagogiques sur la RD27 ont été acceptés, mais pas les ralentisseurs à MOLEIDE.

Le Maire propose de demander en échange le traçage de passages piétons dans le bourg.  
La proposition est validée à l'unanimité.

## ➤ **Décision modificative à la demande de la Trésorerie**

Le Maire informe le Conseil que cette demande émanant de la Trésorerie d'Issoire est caduque

## ➤ **Questions diverses**

- Un document « Inventaire des zones humides du SAGE Sioule » est remis en séance aux participants. Ce document est le résultat du recensement effectué et validé par un groupe de travail démarré en 2019 et auquel ont participé des habitants de la commune ; 2 remarques ont été notées lors des 2 semaines de consultation du public (du 13 au 27/01/20).  
L'inventaire est validé à l'unanimité
- P. MICHAUX informe les participants d'une demande de modification du tracé du GR30 pour contourner l'estive située au pied du Puy de l'Ouire : le sentier passerait à l'avenir sur la parcelle C 83 de la section de Douharesse-Rouchaube.  
La demande est validée à l'unanimité.
- Le Maire propose au Conseil de modifier la représentation de la commune à l'EHPAD de Rochefort comme suit :
  - ✓ au Conseil d'Administration : Nathalie RAOUL remplace Pascal MICHAUX
  - ✓ au Bureau du Conseil Syndical (SIVU) : pas de changement (Nathalie RAOUL titulaire)La proposition est validée à l'unanimité
- Le Maire demande de fixer une date pour le repas annuel des Aînés (les plus de 65 ans) : la date du 7 novembre est retenue.  
P. MICHAUX se charge de contacter LA PACHADE pour l'organisation de ce repas ; il demande aux membres de la commission CCAS d'organiser la confection (avec les commerçants de la commune) et la distribution de paniers garnis pour les personnes de plus de 75 ans n'ayant pas participé au repas.
- P.MICHAUX informe le Conseil de la demande d'Anne-Sophie GARDETTE pour un congé parental de 6 mois renouvelable : Mme Pascale MARTINS va continuer à assurer son remplacement à l'agence postale.
- L'association « Couleur des Puys », qui a réalisé la fresque de la fosse à pouzzolane en 2020, a sollicité la commune pour un local d'exposition, en remplacement de celui de Rochefort. Une possibilité pourrait être d'occuper le bâtiment communal abritant auparavant la fromagerie, mais il

faudrait trouver une solution pour l'installation d'une vitrine (souscription ? bénévoles ?...). Cela impose le dépôt d'une DP et un changement de destination du local. Dossier à suivre.

La séance est levée à 22h45